La France est mobilisée, à travers l'**ANSM**, pour faciliter la **mise** à **disposition précoce** des **t hérapies ciblées** dans les meilleures conditions.

Par ses activités d'autorisation des essais cliniques, de délivrance des ATU de cohorte, d'encadrement des prescriptions et, dans un cadre européen, de délivrance des avis scientifiques et des autorisations de mise sur le marché (AMM), l'Agence française est positionnée pour repérer précocement les innovations thérapeutiques, accompagner leur développement et accélérer leur mise à disposition du plus grand nombre de patients susceptibles d'en bénéficier.

Les thérapies ciblées constituent actuellement le domaine thérapeutique le plus actif en termes d'innovations thérapeutiques. Environ 90 % d'entre elles sont utilisées pour le traitement des cancers et elles représentent près de 80 % des nouvelles AMM en cancérologie. Ces dernières sont toutes délivrées au niveau européen dans le cadre de la procédure centralisée.

- Mise à disposition de thérapies ciblées : l'ANSM mobilisée à toutes les étapes - Point d'information (05/12/2012) (98 ko)